

CAMPAGNE ELECTORALE FEDERALE 2008 : LES PARTIS POLITIQUES REPONDENT AUX QUESTIONS DU CPQ

Afin d'enrichir le débat de la campagne électorale fédérale 2008, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a transmis en début de campagne un bref questionnaire aux quatre partis politiques reconnus officiellement à la Chambre des communes. Vous trouverez ci-dessous :

- le libellé complet des questions soumises ;
- les réponses reçues du Parti libéral du Canada (PLC), du Bloc québécois (BQ) et du Nouveau parti démocratique (NPD) ;
- un bref commentaire du CPQ à la lumière de ses positions dans chaque dossier.

Malgré les bonnes relations entretenues par le CPQ avec les ministres responsables des dossiers pertinents pour ses membres, le Parti conservateur du Canada (PCC) n'a pas répondu au questionnaire, ni donné aucune justification officielle quant à cette situation que nous regrettons vivement.

1. FINANCES PUBLIQUES

Quelle sera l'incidence des engagements pris pendant la campagne par votre parti sur la croissance des dépenses publiques au cours des cinq prochaines années ?

RÉPONSES DES PARTIS



Le Parti libéral tient absolument à maintenir un budget équilibré, à continuer de rembourser la dette et à maîtriser les dépenses. Bien que les dépenses liées aux programmes puissent augmenter sous un gouvernement libéral, cela ne replongera pas le gouvernement fédéral dans le déficit.



Le Bloc Québécois propose un cadre financier équilibré sur trois ans qui prévoit une augmentation moyenne des dépenses gouvernementales de 5,4% au cours des trois prochaines années ainsi qu'une croissance des revenus gouvernementaux de 4,6%. De plus, le Bloc Québécois met de l'avant une réserve annuelle de 3 milliards de dollars pour pallier à toute éventualité qui servira au remboursement de la dette si elle n'est pas utilisée en cours d'exercice. Le tableau ci-dessous présente les prévisions de revenus et de dépenses du Bloc Québécois, une fois les mesures de la plate forme électorale intégrés au cadre financier. Si vous le désirez, vous trouverez, sur notre site web, de plus amples détails sur notre cadre financier au : <http://www.presentpourlequebec.org>.

Prévisions du Bloc Québécois	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Revenus	247.7	260.9	271.8	283.5
Croiss p/r année précédente		5.3 %	4.2 %	4.3%
Charges	211.0	224.7	235.1	246.8
Croiss p/r année précédente		6.5 %	4.6 %	5.0 %
Service de la dette	33.7	33.2	33.7	33.7
Surplus (remboursement de la dette)	3.0	3.0	3.0	3.0



Notre programme prévoit des dépenses entièrement détaillées et qui assureront un budget équilibré à tous les ans. En ne mettant pas en vigueur les réductions d'impôts de 50 milliards de dollars de Stephen Harper, la croissance économique du Canada en bénéficiera. De plus, un gouvernement du NPD mettra en place un marché du carbone, lequel assurera des revenus provenant des grands pollueurs, lesquelles sommes seront réinvesties dans des solutions pour les Canadiens.

COMMENTAIRES DU CPQ



Le contrôle des dépenses publiques est cette année la première préoccupation des créateurs de richesse membres du CPQ, et nous souhaitons que la croissance de ces dépenses soit limitée à celle de l'économie. Si tous les partis s'engagent à maintenir des budgets équilibrés, le contrôle des dépenses ne semble toutefois pas être une priorité. Seul le PLC parle de maîtriser les dépenses, sans toutefois se fixer un objectif chiffré. Le BQ choisirait plutôt de dépenser d'autant que croissent les revenus gouvernementaux. Le NPD, quant à lui, n'envisage pas de contrôler la croissance des dépenses et préfère des hausses d'impôt à la discipline budgétaire alors même que l'économie stagne.

2. FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

a) Que propose votre parti afin que le fardeau fiscal des entreprises canadiennes soit non seulement le plus concurrentiel au sein du G7, mais qu'il permette aussi au Canada de se comparer favorablement avec les petites économies ouvertes et dynamiques comme l'Irlande, les Pays-Bas ou la Suède ? b) Le programme électoral de votre parti prévoit-il une diminution de l'impôt des particuliers ? Le cas échéant, à combien estimez-vous cette baisse au cours de votre premier mandat ?

RÉPONSES DES PARTIS



Dans le cadre du Tournant vert libéral, il y aura des réductions importantes des taux d'imposition des particuliers et des entreprises. Le taux d'imposition des entreprises sera ramené à 14 % d'ici la quatrième année de notre mandat. Les trois taux les plus bas d'impôt sur le revenu des particuliers seront également réduits, pour passer de 15 % à 13,5 %, de 22 % à 21 % et de 26 % à 25 % respectivement.

Nous allons payer cela avec la mise en oeuvre d'une taxe sur le carbone sur l'achat en gros de tous combustibles fossiles. Cette taxe aidera à protéger les entreprises canadiennes des mesures protectionnistes des autres pays. De plus en plus, les gouvernements

étrangers appliquent des droits de douane sur la marchandise des pays qui n'ont pas de taxe sur le carbone. En réduisant considérablement l'impôt des sociétés et en faisant payer les pollueurs, nous allons renforcer l'économie canadienne et la préparer pour le XXI^e siècle.



a) Pour le Bloc Québécois, il est primordial de s'assurer que les entreprises québécoises soient compétitives à l'échelle internationale. Afin de former une relève innovante et compétente, il est nécessaire que nos universités aient accès à un financement stable, prévisible et suffisant. Le Bloc Québécois réclame donc que le gouvernement fédéral ramène le financement de l'éducation postsecondaire au niveau indexé de 1994-1995. Ainsi, le Québec recevrait 800 millions de dollars de plus annuellement pour financer l'éducation postsecondaire.

Au Bloc Québécois, nous estimons que l'État doit soutenir les secteurs qui traversent des difficultés passagères, accompagner les entreprises aux prises avec des problèmes structurels vers le développement de nouveaux créneaux, consolider les secteurs de pointe tout en gardant à l'esprit que derrière les statistiques, il existe des êtres humains.

Le Bloc Québécois considère que la recherche et le développement est primordial pour augmenter la productivité des entreprises. Ainsi, le Bloc Québécois propose aussi d'encourager la R-D en rendant le crédit d'impôt pour la R-D remboursable. Afin de faciliter les investissements, le Bloc propose la mise en place d'un programme de prêts et de garanties de prêts par le gouvernement fédéral afin d'aider les entreprises à investir dans le matériel productif. Finement, nous proposons de mettre en place une mesure fiscale pour favoriser l'implantation de PME de 2^e et 3^e transformation en région ressources.

Le Bloc Québécois propose des mesures qui reflètent les caractéristiques de la base industrielle québécoise tant au niveau des industries de basse intensité technologique qu'au niveau des industries de pointes. L'introduction des mesures proposées par le Bloc Québécois favorisera l'émergence d'une main d'œuvre de qualité et innovante pour les entreprises manufacturières. De plus, en rendant remboursable le crédit d'impôt pour la recherche et le développement, le Bloc Québécois encouragera le secteur manufacturier à mettre de l'avant des projets de recherche qui leur permettra d'augmenter leur compétitivité et de se positionner comme leaders dans leurs secteurs.

b) Le Bloc Québécois ne propose pas de baisses d'impôt générales à court terme pour les particuliers. Nous croyons qu'avant d'effectuer de nouvelles baisses d'impôt des particuliers, il faut privilégier le règlement du déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral devrait

relever les transferts au Québec et aux provinces en matière d'éducation et de programmes sociaux. Dans un second temps, il devrait remplacer ces transferts en espèces par un espace fiscal équivalent qui comprendrait la totalité de la TPS ainsi qu'une partie de l'impôt des particuliers.

De plus, nous privilégions des mesures ciblées, adaptées aux besoins de certains secteurs économiques. Par exemple, nous proposons de diminuer l'impôt des jeunes diplômés en région ressources par l'entremise d'un crédit d'impôt annuel de 40% du salaire pouvant atteindre 3000\$ annuellement avec un maximum de 8000\$ en trois ans.



Jack Layton et le NPD s'engagent à :

Abolir les cadeaux fiscaux des libéraux et des conservateurs. Le NPD ne mettra pas en vigueur les réductions d'impôt inutiles et non ciblées que M. Harper a accordées aux grandes entreprises. Nous rétablirons un taux d'imposition uniforme de 22,12 pour cent, soit le taux en vigueur avant que les gouvernements Harper et Martin aient commencé à accorder ces cadeaux fiscaux.

Nous allons appuyer les entreprises qui offrent la formation aux travailleurs chez nous. Nous investirons dans des entreprises qui font preuve d'innovation dans le cadre de la nouvelle économie énergétique, et qui créent de nouveaux emplois verts pour les Canadiens.

Nous allons simplifier la loi sur les impôts en examinant et en supprimant les incitations fiscales démodées et les échappatoires.

Nous entendons resserrer l'administration de l'impôt de sorte que chacun paie ses impôts et que les milliards de dollars en impôts actuellement impayés soient récupérés.

Le NPD s'engage à mettre fin aux réductions d'impôt spéciales destinées aux projets d'exploitation des sables bitumineux et à l'industrie pétrolière et gazière. Nous allons éliminer les échappatoires qui permettent aux grandes entreprises canadiennes d'éviter de payer leurs impôts en faisant passer leurs finances par des paradis fiscaux internationaux, comme la vérificatrice générale l'a souligné dans son rapport.

Le NPD s'est engagé à recouvrer les prêts et les impôts impayés de la part des grandes entreprises qui font des affaires avec le gouvernement fédéral en déduisant ces sommes impayées de leurs paiements contractuels.

COMMENTAIRES DU CPQ



a) La fiscalité des entreprises compte pour beaucoup dans la compétitivité de notre économie et le CPQ souhaite que le Canada puisse se comparer en cela aux économies les plus dynamiques.

Le PLC et le BQ souhaitent alléger le fardeau fiscal des entreprises. Pas le NPD, qui qualifie d'inutiles les baisses d'impôt consenties aux entreprises. Il les abolirait et hausserait le taux d'impôt à 22,12 %. Au contraire, dans le cadre du Tournant vert, le PLC s'engage à ramener à 14 % le taux d'imposition des entreprises d'ici 2012, une promesse importante qui stimulerait l'économie canadienne. Le BQ favorise les crédits d'impôt remboursables à la R&D, l'aide directe aux secteurs en décroissance et à certaines régions cibles de préférence à une baisse d'impôt pour tous, alors que cette dernière serait préférable à notre avis.

b) La réduction de la fiscalité des particuliers, par les incitations au travail et à l'épargne qu'elle procure, contribue puissamment à la prospérité du Canada et du Québec, d'où son importance pour les membres du CPQ. Or, ni le BQ, ni le NPD n'entend diminuer les impôts des particuliers. Par contre, afin de régler le déséquilibre fiscal, le BQ propose de transférer aux provinces une partie de l'impôt des particuliers ainsi que la TPS, laissant ces dernières libres de les réduire. Seul le PLC diminuerait les taux d'impôt fédéraux, avec le Tournant vert, d'un point et demi pour le palier le plus bas et d'un point pour les deux paliers suivants.

3. ASSURANCE-EMPLOI

Votre parti entend-il apporter des modifications au régime de l'assurance-emploi, notamment aux critères d'admissibilité ou au taux et à la durée des prestations ? Si oui, de quelle nature seraient ces modifications ?

RÉPONSES DES PARTIS



Le Parti libéral croit qu'il faut une approche équilibrée à l'égard de l'assurance-emploi, c'est-à-dire réduire les taux de cotisations de façon viable tout en améliorant et en renforçant continuellement les prestations d'assurance-emploi pour les Canadiens. Toutes décisions ou tout examen concernant l'admissibilité, les critères ou la durée des prestations devraient être faits dans le respect du cadre financier actuel du pays.



Le Bloc soutient que le régime d'assurance-emploi a besoin d'être modifié afin de lui permettre de remplir adéquatement la mission pour laquelle il a été conçu.

Le Bloc Québécois a déjà déposé un projet de loi en ce sens, le projet de loi C-269. Ce projet de loi contient différentes dispositions qui modifient les critères d'admissibilité, le taux et la durée des prestations

Le Bloc Québécois entend, lors de la prochaine session parlementaire, déposer de nouveaux projets de loi pour modifier le régime d'assurance emploi.

Nos propositions :

- Qu'une période d'admissibilité uniforme de 360 heures soit instaurée, peu importe les taux de chômage régionaux et le type de prestations. Ce seuil minimal d'admissibilité donnerait cependant droit à un nombre variable de semaines de prestation dépendamment du taux de chômage de la région;
- Que le calcul de la rémunération moyenne assurable soit basé sur la moyenne des 12 semaines d'emploi assurable les mieux rémunérées ;
- Que le nombre maximum de semaines de prestation passe de 45 à 50 semaines, ce qui permettrait, entre autres, aux travailleurs saisonniers de recevoir un revenu pendant la période du trou noir;
- Que le taux des prestations passe de 55 % à 60 % de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable ; et
- Que le régime soit étendu aux travailleurs autonomes. Le Bloc Québécois a déposé un projet de loi en ce sens qui propose d'établir un régime de participation volontaire pour ces travailleurs.

Pour une Commission autonome de l'assurance-emploi

- Que les sommes versées au régime d'assurance-emploi ne fassent plus partie des comptes du Canada (fonds consolidés), mais soient dorénavant transférées dans un compte à part;
- Que ce fonds soit géré par une commission indépendante composés entre autres de représentants des employés et des employeurs ;
- Bien que le gouvernement ait procédé à la mise sur pied de l'office de financement de l'assurance emploi, le Bloc Québécois demande cependant que le gouvernement dépose un plan de remboursement des sommes détournés dans le Fonds de l'Assurance-emploi.



Jack Layton et le NPD s'engagent à :

Rejeter le plan de Stephen Harper de créer une nouvelle société d'État pour l'assurance-emploi. Nous garantirons plutôt que la totalité des revenus découlant des cotisations d'AE sera utilisée pour fournir

et améliorer les prestations d'AE et la formation pour les travailleurs. Contrairement aux gouvernements libéraux, nous ne verserons pas ces fonds dans le revenu général.

Nous allons, de plus, porter à 80 pour cent le nombre de Canadiens sans emploi couverts en vertu du régime d'assurance-emploi, par rapport au taux actuel, qui est inférieur à 40 pour cent, en effectuant des changements aux critères d'admissibilité fondés sur les principes de l'assurance.

Le NPD va reconnaître la réalité des emplois saisonniers en calculant les prestations d'AE en fonction des 12 meilleures semaines de travail.

Finalement, nous allons améliorer la prestation pour personnes soignantes pour qu'elle prévoie jusqu'à six mois de prestations d'AE pendant que le prestataire soigne un proche infirme ou âgé.

COMMENTAIRES DU CPQ



Les cotisations à l'Assurance-emploi (AE), payées en majorité par les employeurs, représentent une taxe sur les salaires qui risque d'augmenter si le régime est trop généreux. Le PLC souhaite à la fois réduire les taux de cotisation à l'AE et bonifier les prestations en respectant la capacité financière du pays. Le NPD et le BQ parlent d'accroître drastiquement l'admissibilité et les prestations de l'AE, sans faire état des coûts qui augmenteraient pour les employeurs et les employés, mais s'engagent au moins à séparer l'argent de l'AE du fonds consolidé du gouvernement.

4. RELATIONS DU TRAVAIL

Quelle est la position officielle de votre parti sur l'idée d'introduire des dispositions anti-travailleurs de remplacement dans le *Code canadien du travail* ?

RÉPONSES DES PARTIS



Le Parti libéral du Canada souscrit à l'esprit des dispositions anti-briseurs de grève inscrites dans le *Code canadien du travail*. Il a d'ailleurs présenté le projet de loi C-415, qui va dans ce sens, et voté pour. Nous appuierons les dispositions anti-briseurs de grève qui concilient les droits du travailleur et les droits de l'employeur.



Comme il existe une loi anti-briseurs de grève au Québec depuis 1977, une loi fédérale interdisant les travailleurs de remplacement mettrait fin à l'existence de deux catégories de travailleurs au Québec, ceux qui ont accès à ce droit en vertu du *Code du travail du*

Québec, et ceux qui en sont privé par le *Code canadien du travail*. C'est en ce sens que le Bloc Québécois travaille.

L'expérience québécoise a démontré que la présence d'une loi anti-briseurs de grève a permis un assainissement dans les relations de travail et le Bloc Québécois compte déposer de nouveau un projet de loi en ce sens.



Jack Layton et le NPD s'engagent à interdire l'utilisation des travailleurs de remplacement en cas de grève ou de lockout, sur le modèle des mesures législatives que Stéphane Dion et Stephen Harper ont rejetées au Parlement en 2007.

COMMENTAIRES DU CPQ



Les industries sous juridiction fédérale sont des industries sensibles pour l'économie canadienne (institutions financières, transport international, télécommunications) qui ne doivent pas être affectées lors des conflits de travail. Le NPD s'engage à interdire les travailleurs de remplacement sans tenir compte des lourdes conséquences de la réduction des services dans des industries capitales. Le BQ poursuit sensiblement le même objectif en cherchant à aligner le *Code canadien du travail* à son équivalent québécois. Le PLC dit chercher à concilier les droits du travailleur et ceux de l'employeur, mais continue d'appuyer le principe du projet de loi C-415, un projet de loi auquel le CPQ s'était vigoureusement opposé.

5. INDUSTRIE ET INVESTISSEMENT

Votre parti a-t-il l'intention de mettre en oeuvre les recommandations récentes du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence (rapport Wilson) et, en particulier, celles visant à assouplir la *Loi sur Investissement Canada* ?

RÉPONSES DES PARTIS



Le Parti libéral ne s'oppose pas d'emblée au réexamen de la loi sur l'investissement, mais cette révision ne doit pas être perméable à certaines questions importantes.

Par exemple, les questions touchant la sécurité nationale doivent être sérieusement étudiées avant qu'un changement ne soit effectué à la loi sur l'investissement. De nombreux pays ayant effectué des changements à cette loi ont d'ailleurs tenu compte des enjeux de sécurité nationale.

Le Parti libéral du Canada, au contraire, est favorable à l'amélioration

de la productivité au Canada. Le Parti libéral croit qu'il s'agit d'un enjeu crucial dont la portée s'étend sur les prochaines années, surtout si rien n'est fait sur ce plan.



Le Bloc Québécois est préoccupé par la santé économique du Québec. L'approche privilégiée par le Bloc Québécois s'oriente vers un interventionnisme ciblé pour venir en aide aux secteurs économiques qui sont confrontés à certaines difficultés tel le secteur manufacturier et forestier. De plus, nous estimons que le gouvernement fédéral doit aussi jouer son rôle de catalyseur en mettant de l'avant des mesures qui permettent de consolider les secteurs qui réussissent. Nous ne souscrivons pas à l'idée que la prospérité économique du Québec passe par une dérèglementation générale qui ne saurait tenir compte de la spécificité du marché québécois.

Le Bloc Québécois propose une approche responsable et concertée afin que tout processus de dérèglementation puisse apporter des avantages nets au Québec. Nous rejetons toutes les recommandations portant sur la dérèglementation du secteur culturel et des télécommunications. Nous recommandons plutôt que les pouvoirs de réglementation en radiodiffusion et en télécommunication soient transférés vers Québec. Il est important pour la nation québécoise de maintenir des règles en matière de réglementation culturelle et de s'assurer du rayonnement de la culture québécoise.

Le Bloc estime que toute modification devant toucher la *Loi sur Investissement Canada* devrait faire l'objet d'une étude approfondie et de consultations parlementaires auprès de toutes les parties prenantes. Le Bloc Québécois estime que l'ouverture du secteur des ressources énergétiques doit se faire de manière graduelle et comporter les mécanismes nécessaires pour éviter la prise de contrôle des ressources énergétiques du Québec et du Canada par des compagnies d'État étrangères.

Finalement, le Bloc Québécois est en profond désaccord avec la recommandation qui propose que « le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership en ce qui concerne la réglementation des valeurs mobilières et régler cette question rapidement ». La création d'une agence unique de réglementation des valeurs mobilières va à l'encontre du consensus de l'assemblée nationale.



Jack Layton et le NPD s'engagent à mettre fin à l'affaiblissement des industries canadiennes en renforçant la *Loi sur Investissement Canada*. Les prises de contrôle des entreprises canadiennes par des entreprises étrangères feront l'objet d'un test rigoureux relativement à la protection et la création d'emplois, le lieu du siège social, et la promotion des recherches et du développement au Canada.

COMMENTAIRES DU CPQ



L'accueil d'investissements étrangers accroît la productivité de notre économie et élève notre niveau de vie. La préservation de sièges sociaux canadiens est néanmoins une préoccupation à ne pas négliger. Chaque parti évoque des critères à l'investissement devant permettre de bloquer des prises de contrôle d'entreprises canadiennes. Le PLC se déclare favorable à l'amélioration de la productivité et, en conséquence, ne retient que le critère de la sécurité nationale pour bloquer des investissements étrangers. Le NPD prône un examen tatillon pour chaque prise de contrôle sur la base de la préservation des emplois, du siège social et des activités de R&D au Canada. Quant au BQ, il ne prend pas position sur cet enjeu et indique que toute modification de la *Loi sur Investissement Canada* doit faire l'objet d'une étude approfondie.
